

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 8 JUILLET 2011

### **Modification du tracé du chemin rural de Souesmes au Pont Egaré au lieu-dit « Vernon-le-bas » :**

Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir la parcelle D.1349 soit 345 m<sup>2</sup> de chemin privé appartenant à Monsieur et Madame DELETTRE au prix de 350 €,
- cède à Monsieur et Madame DELETTRE la portion de chemin rural délaissée (parcelle D.1351) soit 530 m<sup>2</sup> au prix de 350 €,
- précise que les frais relatifs à cette transaction (géomètre, notaire,...) seront pris en charge par moitié entre les deux parties,
- décide l'intégration de la partie à acquérir (parcelle D.1349) dans le tracé du chemin rural de Souesmes au Pont Egaré,
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

### **Modification du tracé du chemin rural de Souesmes aux Chassignoles au lieu-dit « La Vacherie » :**

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de déplacement du chemin rural de Souesmes aux Chassignoles au lieu-dit « La Vacherie »,
- accepte d'acquérir de Monsieur PERNICENI la bande de terrain, en limite de la parcelle D.1293, représentant une superficie de 4 431 m<sup>2</sup> pour la somme de 1 000 €,
- cède à Monsieur PERNICENI la portion du chemin rural représentant une superficie de 4 135 m<sup>2</sup> pour la somme de 1 000 €,
- demande la prise en charge de la totalité des frais afférents à ces transactions par Monsieur PERNICENI,
- décide l'intégration de la partie à acquérir dans le tracé du chemin rural de Souesmes aux Chassignoles,
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces transactions.

### **Création de poste :**

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

### **Décisions prises dans le cadre de la délégation :**

- **Marché passé selon la procédure adaptée :**

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire suite au changement de raison sociale. Le titulaire est la Société Atelier François DUMONT et Jean MAUSSION en remplacement de l'EURL MAUSSION.

### **Repas personnes âgées :**

Le Conseil Municipal fixe à 6,90 €uros le prix de revente d'un repas aux personnes âgées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **Divers :**

Le Conseil Municipal déplore la fermeture du bureau de poste de Souesmes pendant trois semaines en août prochain et souhaite qu'il y ait une permanence d'assurée 1 à 2 fois par semaine pendant cette période.